

Longueuil, le 18 mars 2019

**Objet : Demande d'accès n° 2006 79325 – Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 janvier dernier, concernant l'inspection réalisée le 31 octobre pour le lot 4 668 647. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 31 octobre 2018 (6 pages).

Vous noterez que dans le document visé, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse [fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé**

Fabrice Tremblay  
Conseiller régional en  
accès à l'information

p. j. (3)

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-10-31	Heure de début : 11 h	Heure de fin : 12 h
Intervention effectuée par : Stéphane De Garie		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande  SO

N° de demande : 200449744	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Sorel-Tracy - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant des travaux d'abattage d'arbre et de remblai en marécage sur le lot 4 668 647	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301287643	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7470-16-01-0337100	N° de document : 401754347
But de l'intervention : Travaux en marécage sur le lot 4 668 647 réalisés en l'absence de l'autorisation préalable du ministre	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Lot 4 668 647	
	Nom usuel du lieu : Complexe 2785	
	N° du lieu : X2159355	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 4668647 4668891 4669004	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,024666666700:-73,057305555600	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9312-6001 Québec inc.	Propriétaire	1185, chemin des Patriotes Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N2	Y2174507	X2159355

4 Condition météo  SO

Description : Journée typique d'automne					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Nuageux	Aucune	Pluie	Vitesse km/h	Direction —	2 °C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - +  SO

6 Plainte  SO

7 Photo numérique  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 20	Nombre de photos intégrées au rapport : 07
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphane De Garie avec un appareil photo de type Sony Cyber-Shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\degst01\7470-16-01-0337100\2018-10-31	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - +  SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Sélectionner une valeur		

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin 76 CSx	Précision inférieure à 5 mètres

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

9312-6001 Québec inc. est propriétaire du lot 4 668 647 depuis le 26 novembre 2014 selon l'inscription foncière de la municipalité de Sorel-Tracy, disponible depuis l'Atlas-Géomatique.

Le 23 février 2016, une plainte à caractère environnemental pour des travaux de déboisement et remblai en milieu humide entrepris à l'été 2015 est reçue au Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ).

Le 11 mars 2016, une inspection est réalisée, les conditions d'enneigement au sol ne permettent pas de caractériser la nature des milieux dans lesquels se sont effectués des travaux.

Le 27 avril 2016 une inspection est réalisée, la neige a fondue et le sol est accessible, il y a encore peu de végétation herbacée dans le boisé et à l'aide du formulaire « Identification délimitation milieux humides » je constate des indicateurs primaires et la présence d'une végétation arborescente majoritairement hydrophile, permettant de confirmer la présence d'un milieu humide de type marécage sur le lot 4 668 647. Un avis de non-conformité (ANC) est transmis, le 12 juillet 2016, à 9312-6001 Québec inc.

Une caractérisation biologique est réalisée par un consultant mandaté par 9312-6001 Québec inc. Le rapport, signé le 8 septembre 2016 par un biologiste, confirme la présence de milieux marécageux.

Un plan respectant les attentes du ministère, visant à remédier au manquement signifié en vertu des dispositions contenues à l'article 22 al. 2 (Vx), est transmis au CCEQ le 10 avril 2018. Le plan indique que les travaux seront effectués au courant du mois de juin.

Le 6 septembre 2018, un courriel est reçu par le CCEQ dans lequel le consultant joint un document intitulé « avis de conformité concernant la restauration et la conservation d'un milieu humide ». Le document décrit les mesures réalisées pour remédier au manquement signifié.

L'inspection vise à vérifier la réalisation de travaux correctifs visant à remédier à des manquements signifiés, le 12 juillet 2016, en application des dispositions contenues à la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) soit, avoir effectué des travaux en marécage, coupe d'arbres et creusages de fossés drainants, entrepris à l'été 2015, en l'absence du certificat d'autorisation du ministre préalablement requis en vertu des dispositions contenues au second alinéa de l'article 22.

Les travaux ayant faits l'objet de l'ANC, réalisés avant le mois de février 2016 date de la première inspection, ne peuvent plus être sanctionnés administrativement en raison de la prescription atteinte en février 2018 (LQE, art. 115.21).

Les travaux ayant faits l'objet de l'ANC, possiblement réalisés à l'été 2015, peuvent toujours faire l'objet d'une poursuite pénale puisque la prescription pour ce manquement ne sera pas atteinte avant l'été 2020 en vertu de l'article 115.46 al. 1 (1) de la LQE.

13 Description de l'intervention

Je me suis rendu au lieu identifié en rubrique.

Aucun travail n'est en cours et personne n'est présent.

L'accès à la propriété est toujours limité par une barrière fermée à l'aide d'un cadenas, aucun ouvrage de construction ne semble avoir eu lieu sur le terrain.

Je me suis rendu à l'endroit visé par le projet de restauration d'un milieu humide.

Je constate que l'ouvrage réalisé ne correspond pas au plan présenté, le 10 avril 2018, par le consultant engagé par l'intervenant.

En effet, le profil original du terrain n'est pas respecté, la restauration d'un couvert végétal n'est pas concluante et deux excavations sont constatées dans le périmètre devant être restauré. Il n'y avait aucun cours ou plan d'eau sur le lot 4 668 647.

Le document du consultant, « avis de conformité concernant la restauration et la conservation d'un milieu humide », mentionne que ces modifications sont le résultat de l'initiative du promoteur pour optimiser et conserver une partie du marais en reconstitution. La modification du plan de restauration, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du CCEQ, ne permet pas de remédier au manquement signifié par l'ANC.

Poursuivant l'inspection je vérifie que les tranchées creusées dans le marécage boisé sont comblées sur au moins 10 mètres linéaires dans la section terminale vers le fossé mitoyen situé au Sud du lot. Toutes les sections identifiées au plan accepté en avril 2018 sont dûment comblées, aucune n'a fait l'objet d'une stabilisation par ensemencement.



**13 Description de l'intervention**

J'observe la présence de nouveaux équipements entreposés dans le boisé, notamment un second conteneur et des fermes de toiture, des réservoirs de carburant, une chargeuse-pelleteuse, etc. Notons que tous les aménagements que l'on peut constater dans le boisé, chemin et superficies remblayées, réalisés dans le milieu humide que constitue la majeure partie du boisé, n'ont jamais fait l'objet d'une autorisation préalable. La réalisation de ces aménagements, effectués avant l'inspection 11 mars 2016, La situation, à cet endroit, apparaît similaire à celles observées lors des inspections précédentes.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention** SO

Une consultation auprès de Valérie Forcier, biologiste à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE), permet de confirmer que les travaux effectués par l'intervenant soit, le creusage de deux excavations pour aménager des étangs, ne respectent pas le plan déposé le 10 avril.

Les excavations effectuées dans le milieu devant être restauré en marécage, condition d'origine, représentent un manquement à l'engagement pris par l'intervenant afin de remédier à l'ANC délivré pour avoir effectué des travaux dans un marécage sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministre.

**15 Conclusion**

9312-6001 Québec inc., propriétaire et initiateur des travaux effectués dans les milieux humides sur le lot 4 668 647, n'a pas entièrement réalisé le plan correctif déposé le 10 avril 2018.

Dans un document déposé au CCEQ le 6 septembre 2018, par le consultant représentant le propriétaire, il est mentionné que les modifications apportées au plan correctif sont l'initiative du promoteur.

Ces modifications apportées, ne répondent pas aux attentes du ministère en regard de la restauration d'un marécage et l'intervenant se devait d'obtenir un avis préalable du CCEQ avant d'intervenir à sa façon.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**↓↑ - +  SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande maintenir en vigueur le manquement signifié à l'article 22 al. 2 (vx) et

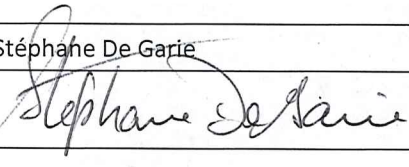
Article 37 de la L.A.D.

# Article 37 de la L.A.D.

Rédigé par : Stéphane De Garie

Fonction : Inspecteur

Signature :



Date de signature : 2018-11-16

**18 Vérification du rapport d'intervention** SO

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Inspecteur principal, secteurs hydrique et naturel

Signature :



Date :

2018-11-20

Commentaires :



7470-16-01-0337100

Travaux en marécage ex - lot 4 668 647 / maintenant 6 108 781 du cadastre du Québec à Sorel-Tracy



DSC01532.JPG

La superficie visée par la restauration n'est pas à l'élévation originelle du terrain



DSC01534.JPG

L'étang aménagé, à l'initiative du promoteur, n'a aucun couvert végétal, aucune plante submergée, flottante ou émergente n'est observée



DSC01535.JPG

Un couvert végétal rachitique couvre les superficies dénudées par les travaux réalisés dans le milieu humide autrefois présent



7470-16-01-0337100

Travaux en marécage ex - lot 4 668 647 / maintenant 6 108 781 du cadastre du Québec à Sorel-Tracy



DSC01536.JPG

Ce trou creusé dans le sol par quelques coups de pelle est un des deux étangs créés à l'initiative du promoteur



DSC01545.JPG

Le lot dans sa superficie boisée est un marécage dans lequel plusieurs aménagements ont été réalisés depuis 2016, notamment un chemin et des superficies en remblai pour effectuer divers projets



DSC01546.JPG

Réservoirs de carburant, du diesel, entreposés dans le marécage.



7470-16-01-0337100

Travaux en marécage ex - lot 4 668 647 / maintenant 6 108 781 du cadastre du Québec à Sorel-Tracy



DSC01550.JPG

Conteneur et fermes de toiture entreposés dans le marécage



Lot 4 668 647.JPG

Extrait de Google Earth illustrant de façon contemporaine les aménagements faits par 9312-6001 Québec inc. sur le lot 4 668 647 depuis 2016